FRC 4 33376

Case
FRC
26070

NOTIONS

SIMPLES ET EXACTES

Des contributions qui étoient levées sur les peuples, & de l'état désespérant où se trouvoient nos finances, lors de la convocation de l'Assemblée nationale.

PAR M. VERNIER, DÉPUTÉ DU JURA.

THE NEWBERRY
LIBRARY

NOTIONS
SIMPLES ET EXACTES

Des contributions qui étoient levées sur les peuples, & de l'état désespérant où se trouvoient nos finances, lors de la convocation de l'Assemblée nationale.

IL est de la plus grande importance de faire connoître la masse énorme des différens impôts & des contributions en tout genre que payoient les peuples lorsque la nation a été convoquée & réunie.

Les ennemis de la patrie, ces ardens zélateurs du projet insensé qu'ils appellent contre-révolution, affectent (dans la vue d'abuser & de soulever les peuples) de leur dire & de leur répéter sans cesse :

» On vous charge des frais de justice, du » culte, des ministres, des religieux, de ceux » d'administration, d'Assemblée nationale : vous » payerez beaucoup plus que vous ne payiez ;

» voilà où aboutiront les belles promeſſes que » l'on vous a faites, & les pompeuſes adreſſes » que l'on a répandues pour vous ſéduire ».

Quelques réflexions générales ſuffiroient pour écarter ces perfides & inſidieuſes déclamations.

Les dépenſes ſont fixées & réduites; elles n'auront plus rien d'exceſſif ni d'arbitraire. Les tributs de la nation ſeront perçus à moindres frais; ils parviendront tous à leur deſtination. Il en coûtera beaucoup moins pour les diſtribuer & les répandre. Toutes les réformes tourneront néceſſairement en bénéfice pour les peuples : s'ils payent la rétribution des juges, la juſtice leur ſera rendue gratuitement; s'ils ſe chargent des frais du culte & du traitement des religieux, ils profiteront des biens qui étoient deſtinés à cet uſage; mais ce ſeroit leur faire grâce que de s'en tenir à ces réponſes.

Nous porterons plus loin la lumière; nous démontrerons, par un détail exact, que, malgré les nouvelles charges, dont la plupart ne ſont que paſſagères, les peuples payeront moins qu'ils ne payoient, & cela indépendamment des avantages ſans nombre & des biens inappréciables dont on les fait jouir.

Les preuves que l'on va fournir offriront les idées les plus conſolantes pour les vrais citoyens; quant aux autres, ils ne peuvent intéreſſer que

la pitié. Que nous importe, en effet, que la plupart demeurent encore asservis à leur cupidité, à leur orgueil, à leurs vains préjugés? Que nous importent leurs inutiles regrets sur un despotisme qu'ils partageoient, ou sur une domination usurpée par l'intrigue & la bassesse? Que nous importent enfin ces voluptueux sybarites, qui croiroient la liberté trop achetée, si elle devoit coûter à leur mollesse quelques soins & quelques sollicitudes. Tous les efforts réunis & combinés de ces vils partisans de l'esclavage, ne prévaudront jamais sur l'héroïsme qu'inspirent le patriotisme & l'amour de la liberté.

En morale comme en physique, les extrêmes se touchent; le bien vient le plus souvent de l'excès du mal. Il ne faut donc pas chercher d'autres causes aux événemens qui fixent aujourd'hui l'attention des deux hémisphères.

Les gens qui se piquent le moins de candeur, conviennent que les abus étoient portés à leur dernier période; que la régénération devenoit nécessaire & inévitable; mais, par une prévention aveugle & une contradiction palpable, qui ont leur source dans l'illusion de l'intérêt personnel, ils feignent de ne pas concevoir que cette régénération ne pouvoit s'effectuer si elle n'étoit entière & complette.

A les entendre, il falloit ſe borner ſimplement à réformer quelques abus; mais comme chacun d'eux en particulier prétendoit excepter & mettre en réſerve ceux dont il profitoit, il ſeroit réſulté de leurs vœux individuels, que l'on n'auroit pu en réformer aucun; qu'il eût fallu les conſerver tous, & pour ainſi dire les conſacrer par une nouvelle ſanction.

Si l'on veut être de bonne foi, on conviendra qu'on ne pouvoit réformer des abus étroitement liés les uns aux autres, ſans les anéantir tous; que ce n'étoit point aſſez de les pallier, de les modifier; qu'il falloit néceſſairement en purifier la ſource, les extirper dans leurs racines; qu'on étoit forcé de régénérer complètement ce qui étoit vicié dans ſa ſubſtance, dans ſon enſemble & dans toutes ſes parties.

Telles étoient les circonſtances où nous nous trouvions placés, que la nation ſeule pouvoit tenter & accomplir cette ſublime & magnifique entrepriſe. Des écrivains immortels, dignes de nos hommages & de toute notre reconnoiſſance, ont oſé prédire de concert cette grande & étonnante révolution; mais ils ne nous la préſentoient que dans un lointain qui ſembloit échapper à nos regards. Le ſeul génie de la nation, ſecondé par le plus chéri & le plus révéré des

rois, a pu réaliſer un événement qui fera époque ſur le globe, tant qu'il exiſtera des hommes faits pour connoître la nature du lien ſocial, & pour ſentir la dignité de leur être.

Une autre idée non moins conſolante, eſt que, malgré l'état de criſe où ſe trouve une grande nation, à l'époque où elle ſe régénère, & dans le moment d'une commotion univerſelle, les peuples (même dans les premières années, & malgré une infinité de charges accidentelles & viagères) payeront moins qu'ils ne payoient lorſqu'ils ont été convoqués, puis enſuite réunis en Aſſemblée nationale.

Pour parvenir à une démonſtration auſſi ſatisfaiſante, voyons d'abord quelles étoient les contributions totales des peuples: nous examinerons enſuite celles qu'ils auront à ſupporter par l'effet de la révolution, & nous finirons par comparer leur ſituation paſſée avec l'heureux avenir qui s'ouvre devant eux.

Les contributions des peuples comprenoient non ſeulement ce qui entroit dans le tréſor de l'état, mais encore ce qui étoit pris ſur eux pour les villes, les hôpitaux, les chambres de commerce, les corps, communautés, les corvées en argent & en nature; les frais de recouvrement, les frais occaſionnels & acceſſoires; les impoſi-

tions levées pour le compte particulier des états, pour le clergé, pour les princes & les seigneurs engagistes.

C'est tout à-la-fois ménager le temps & s'appuyer sur des bases certaines, que de transcrire ici l'état qui a été donné de nos contributions, par le ministre même des finances (1). L'on y voit que l'universalité (sans compter l'assujettissement à la milice, le logement des gens de guerre, l'impôt indirect de la contrebande, les sommes payées aux intendans & subdélégués, les frais de perception & de recouvrement) s'élevoit à la somme de . . . . . 585 millions.

Qu'en réunissant seulement les articles 27, 28, 29, sans y comprendre encore les frais de recouvrement, il se forme un total de . . . . . 610 millions.

ÉTAT des sommes payées par les peuples.

Vingtièmes	55,000,000 l.
Troisième vingtième	21,500,000
Tailles.	91,000,000
Capitation	41,500,000
Impositions locales.	2,000,000
Fermes générales	166,000,000
Régie générale	51,500,000

(1) *Voyez* administration des finances, ch. 1. pages 33, 34, 35.

. . . . .	428,500,000 l.
Adminiſtration des domaines . . .	41,000,000
Fermes de Sceaux & de Poiſſy. . .	1,100,000
Adminiſtration des poſtes.	10,300,000
Ferme des meſſageries.	1,100,000
Monnoies.	500,000
Régie des poudres.	800,000
Lotterie royale	11,500,000
Revenus caſuels.	5,700,000
Droits de marc d'or.	1,700,000
Droits perçus pour les pays d'état. .	10,500,000
Clergé.	11,000,000
Octrois des villes, hôpitaux & chambres de commerce.	27,000,000
Aides de Verſailles.	900,000
Impoſition de la Corſe.	600,000
Taxe attribuée aux gardes-françaiſes & ſuiſſes.	300,000
Objets divers.	2,500,000
Droits recouvrés par les princes & les engagiſtes.	2,500,000
Corvées ou impoſitions qui en tiennent lieu.	20,000,000
Contraintes, ſaiſies, &c.	7,500,000
Total.	585,000,000
Milice de terre & ſervice de mer. . .	10,000,000
Logement des gens de guerre. . . .	8,000,000
Impôt indirect, & procès occaſionnés par la contrebande.	7,000,000
Total général. . . .	610,000,000

Pour l'intelligence de cet état, il faut faire attention que les droits compris depuis l'article 17 inclus, jusqu'au 29, quoique levés sur les peuples, n'entroient pas dans le trésor public.

Que dans cette masse d'impôts on ne parle point des sommes qu'il en coûtoit pour les dépenser & les employer, ce qui s'élève à plus de 54 millions; nous convenons ici que cette dernière somme ne doit point grossir le calcul de celles payées par les peuples; mais comme on nous opposera les frais du nouveau régime, elle doit entrer en considération pour évaluer les différences.

Il faut aussi observer qu'on a laissé de côté ce qui étoit payé par les villes & communautés aux intendans, aux subdélégués, comme aussi une foule de droits qui, pris séparément, paroissent minutieux, tandis que, réunis en masse, ils produiroient des sommes considérables.

Dans l'état ci-dessus ne sont point compris, comme on l'assure, les frais immenses de perception & de recouvrement: M. Necker les restreint à 58 millions, ce qui est bien au-dessous de la réalité; en effet, il convient lui-même « que l'universalité des agens du fisc, depuis » le premier chef jusqu'aux plus petits buralistes » ou collecteurs, peut être évaluée à 250 mille

» perſonnes, dont 200 mille pour la recette » & la collecte des vingtièmes, de la taille, de la » capitation, 27,000 pour la recette des droits » des fermes, des aides, des domaines, des oc- » trois des villes, des pays d'état & pour toutes » les autres parties, & 23 mille pour s'oppoſer » à la contrebande ».

Il obſerve, à la vérité, que dans ce nombre de perſonnes, la plus grande partie réunit d'autres occupations aux fonctions fiſcales, tels que les collecteurs des tailles dans les campagnes; il ne porte qu'à 35 mille le nombre de celles qui dévouent tout leur temps aux recouvremens, &, par ce motif, il n'évalue le total des frais de perception qu'à 58 millions.

Ces évaluations ſont trop foibles: ne prenons pour exemple que les 23 mille perſonnes employées à la contrebande. Ces 23 mille taxées à 30 ſous par jour, l'une compenſant l'autre, coûtoient par an 12.592,500 liv. ce qui excédoit la ſolde des troupes de ligne; or, ſi ces 23 mille occaſionnoient une telle dépenſe, à quoi ne devoit pas monter celle des 227, *dont une grande partie* occupoit des emplois bien ſupérieurs? mais en ne les évaluant que dans la même proportion, & réuniſſant la ſolde des 23 mille à celle des 227 mille, les dépenſes, les frais de perception & de recouvrement en tout

genre, s'éleveroient à 137 millions; cumulant cette ſomme aux 610, le total à la charge des contribuables étoit de 747 MILLIONS (1).

Telle étoit la maſſe énorme des impôts qui peſoient ſur les peuples, indépendamment des dîmes, des droits féodaux, des corvées, des ſervitudes réelles & perſonnelles, & ſur-tout de la dette effrayante de l'état: pour comble d'infortune, ils avoient la douleur de laiſſer encore chaque année en arrière 56 millions, qui ſe trouvoient manquer pour atteindre le niveau des revenus & des dépenſes; ce déficit, groſſiſſant chaque jour par la cumulation des intérêts, ne laiſſoit plus aucune eſpérance au ſalut de la nation, ſi elle-même n'eût tenté avec courage les extrêmes qui convenoient à de ſi grands maux.

Voyons à préſent ce que payeront les peuples, & ne laiſſons aucune priſe à la malignité qui s'eſt fait un ſyſtême combiné d'exagération Nous n'entrerons pas dans les détails ſecondaires; il nous ſuffit que la maſſe priſe dans ſon enſemble ſoit ſcrupuleuſement exacte.

Toutes les dépenſes publiques, non compris les corvées, montent à . . . . 240,000,000 liv.

---

(1) Si quelques articles paroiſſoient trop forts, d'autres ſeront jugés trop foibles; & compenſés l'un par l'autre, ils n'auroient aucun retranchement à ſubir.]

Les corvées ou impoſitions qui en tiennent lieu étoient évaluées dans l'ancien régime à 20 millions; dans le nouveau 15 millions peuvent ſuffire, ci. . . . . 15,000,000.

Les intérêts de la dette liquidée s'élevent à 250 millions, non compris les intérêts des aſſignats, ci. . . . . 250,000,000.

Les intérêts de 400 millions d'aſſignats à trois pour cent, ci. . . . . 12,000,000.

Les troupes nationales pourront coûter ſept millions, ci. . . . . 7,000,000.

Les logemens de gens de guerre, ci. 4,000,000.

Les fonds réſervés pour les actes de bienfaiſance, les ſecours aux Hollandois réfugiés, les dons, aumônes, ſecours, hôpitaux, enfans-trouvés, les travaux de charité, la deſtruction du vagabondage & de la mendicité; tous ces articles réunis étoient portés dans l'ancien régime à . . . . . 7,692,000 livres.

Nous pourrions remplir les mêmes vues à moindres frais, vu que les ſommes ne parvenoient pas toutes à leur deſtination; cependant loin de toucher à des objets auſſi ſacrés, nous les porterons à ci. . . . . 8,000,000.

Il nous faut auſſi 5 millions pour ſecours extraordinaires à donner par l'Etat dans les cas de grêles, incendies, inondations, lorſque la

perte ſera telle qu'un département ſeul ne pourroit la réparer.

Il nous faut encore 3 millions à diſtribuer par les départemens pour les pertes moins conſidérables qui ne ſeront pas priſes en conſidération par l'Etat, ci. . . . . 8,000,000.

Les dépenſes du clergé montent à 140 millions, dont 67 millions de traitemens fixes & perpétuels, & 73 en viager. Peut-être conviendroit-il d'adopter un plan très-ſage, préſenté depuis peu; c'eſt d'établir un vingtième ſur les mutations, ce qui donneroit annuellement 87 millions; mais dans l'attente, nous mettrons en ligne de compte, ci. . . . . 140,000,000.

Les frais de perception, recouvrement, adminiſtration, en évaluant toutes les poſſibilités, n'iront pas à 40 millions, ci. . . 40,000,000.

Le rachat des dixmes inféodées peut monter à 160 millions, dont l'intérêt juſqu'au rembourſement ſeroit de 8 millions ci. . . 8,000,000.

Toutes ces ſommes réunies donnent un total de , ... 732,000,000.

Sur ce total il faut déduire les revenus des biens du clergé, ſavoir, 80 millions pour les dixmes, qui en valent au moins 100. 60 millions pour les biens fonds. Plus le bénéfice ou excé-

dent qui ſe trouvera ſur la rentrée des apanages, qui ſera au moins de 15 millions.

On nous oppoſera ſans doute que ſur les revenus du clergé, nous avons des charges à remplir, & des dettes particulières à acquitter, telles que celles des communautés, chapitres & maiſons religieuſes ; mais il faut conſidérer que le bénéfice que nous allons retrouver dans le prix des ventes qui ſeront faites inceſſamment, excédera de beaucoup les charges dont il s'agit ; ainſi les trois articles de déduction doivent ſubſiſter pour le plein : ils reviennent à 155 millions, qui, retranchés des 732,000,000, réduiſent les impôts à ſupporter à 577 millions. Les peuples en payoient 747 ; le bénéfice réel ſera donc de 170,000,000.

Nous diſons le bénéfice réel, parce que la rentrée des revenus des biens eccléſiaſtiques étant incertaine, la prudence exige que pour ces premières années nous ne comptions pas ſtrictement ſur cette rentrée, ſur ces revenus, & que nos impoſitions ſoient calculées de manière à faire face à tout, ſauf à employer le produit de ces mêmes biens à l'acquit de nos dettes, ce qui diminuera d'autant nos intérêts.

Il reſte donc démontré, dans toutes les hypothèſes & dans toutes les ſuppoſitions poſſibles,

que les peuples payeront moins, même dans les premières années & dans ce temps de crise, qu'ils ne payoient sous l'ancien régime. Que pouvoit-on désirer de plus dans des momens aussi critiques?

Si, sous ce seul aspect, les peuples trouvent déjà un bénéfice réel, que sera-ce, si l'on daigne considérer les avantages immenses & inappréciables dont ils vont jouir; il en est de telle nature & de si précieux, que quand ils payeroient la même somme, un seul d'entre eux suffiroit pour les dédommager du poids de l'impôt. Il convient de rappeler les principaux; car enfin il est temps que les peuples apprennent à calculer & à connoître leurs vrais intérêts, parce qu'alors ils seront à l'abri de toute séduction.

Quand les peuples n'auroient acquis que la liberté civile & politique qui les fait vivre sous l'empire de leurs propres lois, qui permet au mérite d'aspirer à tous les postes & à tous les emplois, elle seule les dédommageroit, & au-de-là, de l'excès de l'impôt; personne n'ignore que l'esclave rachette par la modicité du tribut la honte de ses fers.

La confiance que les peuples doivent prendre dans leur propre administration, allégera notablement le fardeau qui pese sur eux. Ils sauront

du moins pourquoi ils payent, & jusqu'à quand ils doivent payer. L'excès des maux fut toujours moins insupportable que l'incertitude de leur durée, & l'on paie volontiers ce que l'on reconnoît juste.

Si, comme on a lieu de l'espérer, la vente des biens ecclésiastiques & domaniaux s'opère promptement, les peuples se verront tout-à-coup soulagés de l'énorme intérêt d'un capital de près de trois milliards.

Quoique cette vente fût retardée, le gage des créances n'en seroit pas moins certain; & dès que l'ordre sera rétabli, le revenu de ces mêmes biens équivaudra aux intérêts qui seront fixés aux créances. Il y aura dans tous les cas un soulagement aussi réel que prochain.

Il ne faut pas perdre de vue que dans les nouvelles charges imposées aux peuples, sont compris les traitemens viagers des ecclésiastiques séculiers & réguliers; ces viagers s'éteindront chaque jour, & la révolution de chaque année apportera des diminutions notables.

On doit aussi considérer, qu'en rentrant dans les biens que nos pères avoient mis en dépôt entre les mains du clergé, l'Etat est devenu créancier de toutes les rentes constituées au profit des corps ecclésiastiques séculiers ou réguliers,

ce qui emporte près d'un tiers des dettes du clergé.

Toutes les provinces, toutes les municipalités demandoient à grands cris la suppression des justices seigneuriales ; ces fléaux destructeurs & dévorans sont anéantis. Le bien qui en résulte pour les peuples est incalculable.

La justice déchue, dégradée de sa céleste origine, n'offroit plus à nos yeux qu'un monstre insatiable, à qui le royaume entier servoit de pâture & de proie : elle va enfin revêtir son divin caractère, qui est de maintenir la paix entre les hommes. Les procès, aujourd'hui multipliés à l'infini, deviendront désormais très-rares. Les rixes & les débats seront étouffés à leur naissance. Ce vaste royaume ne sera plus qu'une grande famille régie par les lois de la sagesse & par le zèle le plus pur. Voilà ce qui ne peut être bien apprécié que par ceux qui ont connu l'excès de l'abus.

La main-morte, les bannalités, & tous les droits féodaux qui émanoient de la servitude personnelle sont supprimés. Quel sacrifice n'auroit-on pas fait pour se rédimer de tant de sortes d'esclavages ? Quel est donc l'ingrat qui, en calculant ce qu'il va payer, pourroit refuser de mettre en ligne de compte de tels bienfaits ?

Le franc-fief eſt aboli, les gabelles ſont proſcrites, les dîmes eccléſiaſtiques & inféodées ſont éteintes. Ces objets mis dans la balance, on ne trouvera rien qui puiſſe leur ſervir de contrepoids.

Ainſi il doit paroître démontré que quand les peuples payeroient réellement beaucoup plus qu'ils ne payoient, ils en ſeroient amplement dédommagés par les bienfaits ſans nombre & par les avantages dont ils ſont dès ce moment même en poſſeſſion.

On eſt allé plus loin. On a fait voir que malgré les charges *accidentelles & paſſagères* qu'ils auront à ſupporter, ils paieront encore beaucoup moins que ſous l'ancien régime & ſans rien laiſſer en arrière : l'exagération coupable des ennemis de la patrie ne peut donc plus en impoſer à perſonne; la perverſité doit donc être réduite au ſilence, & rendre un hommage forcé à une conſtitution qui doit fixer à jamais le bonheur des peuples.

Si nous portons nos regards ſur l'avenir, il nous offre encore une perſpective plus riante. La nation, après avoir déployé toute ſon énergie, va reprendre ſon caractere moral; elle ne ſera plus occupée que du maintien de ſes propres lois. Chaque jour en atténuant nos maux &

nos charges, augmentera en proportion la ſomme de notre bien être, & le plus fidele des peuples jouira enfin de la plus grande félicité ſous le meilleur des rois.

POST-SCRIPTUM.

Ce que l'on a dit ci-deſſus eſt détaché d'un rapport dont pluſieurs membres de l'Aſſemblée nationale avoient demandé l'impreſſion. Je fis moi-même des obſervations pour qu'elle ne fût pas ordonnée ; mais dès-lors pluſieurs de mes collègues m'ayant invité à faire du moins imprimer cette partie qu'ils jugeoient pouvoir être utile, je me ſuis fait une loi de déférer à leurs deſirs.

Cet écrit étoit à l'impreſſion lorsque M. Bremond en a répandu un dans lequel il ſe plaint que je l'ai calomnié avec perfidie, *en l'accuſant d'être aujourd'hui le détracteur de M. Necker, après en avoir* été long-tems l'ardent apologiſte.

M. Bremond auroit dû commencer par ſe uſtifier ſur la lettre écrite au préſident des finances, dont lecture fut faite à la tribune. Mais pour n'entrer avec lui dans aucune diſcuſſion, il me

permettra, pour toute réponſe à ſon accuſation, de le renvoyer à la gravure miſe en tête de ſon ouvrage intitulé : *Obſervations au peuple françois*, imprimées en 1789. (La date eſt récente.)

La France y eſt repréſentée donnant la main à M. Necker : ce miniſtre eſt appuyé ſur une corne d'abondance *& ſur le compte rendu en* 1781 ; autour de lui ſont des ſymbôles qui annoncent la proſpérité de nos finances, de notre agriculture, de notre commerce, de notre marine ; au bas eſt cette légende :

Le corps politique de l'état alloit ſe diſſoudre. . . . . Louis XVI ne croyant plus qu'à ſes vertus perſonnelles, s'eſt uniquement dirigé par de grandes vues de juſtice. . . . Et la France eſt ſauvée.

Dans ſon épître dédicatoire, pag. 9, il dit : » qu'on ne peut plus avoir de doute ſur les » grandes vues de juſtice de Louis XVI, depuis » qu'il a permis à ſon auguſte compagne d'a- » dreſſer ces paroles remarquables, à un mi- » niſtre, *que la France ébranlée dans ſes fonde- » mens, a ſemblé prendre dans ſes bras pour le » porter au pied du trône.*

» Le roi ne ſe refuſera point aux ſacrifices » qui pourront aſſurer le bonheur public ; nos

577

» enfans penseront de même s'ils sont sages ; » & s'ils ne l'étoient pas, le roi auroit rempli » un devoir en leur imposant quelques gênes ».

N'allons pas plus loin ; c'en est assez pour que le public puisse juger M. Bremond.

Quant au fond de son nouvel ouvrage, ce n'est pas ici le lieu d'y répondre ; mais on peut annoncer qu'il ne sera pas plus heureux.